

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 20 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 14 SEPTEMBRE 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Francis PEDARRIOSSE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno CASSEN - Jesus SIMON

POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Jesus SIMON donne pouvoir à Mme Nicole COUTANT

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DES LANDES : REAMENAGEMENT DE LA DETTE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - DEMANDE DE REITERATION DE GARANTIE D'EMPRUNT

Dans le cadre des mesures dites 'compensatoires' annoncées par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour faire face aux mesures prises par le gouvernement concernant le monde HLM, le conseil d'administration de l'office public de l'habitat du département des Landes (OPHDL, devenu XL Habitat) a approuvé, en date du 30 mars 2018, le rallongement de sa dette contractée avec la CDC.

Cinq prêts garantis par la ville sont concernés par cet allongement de durée : trois sont allongés de 10 ans et deux de 5 ans.

La ville de Dax, qui en est garante, réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne des prêts réaménagés, initialement contractés par l'OPH auprès de la CDC, selon les nouvelles caractéristiques financières référencées à l'annexe 'Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations', pour un montant total de 3 129 103,44 €.

La garantie est accordée pour chaque emprunt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Concernant les lignes de prêts réaménagés à taux révisables indexés sur le taux du livret A, le taux de livret A effectivement appliqué aux dites lignes des prêts réaménagés sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

A titre indicatif, le taux du livret A au 29 juin 2018 est de 0,75 %.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

REITERE la garantie de la ville de Dax, à hauteur de 100 %, sur les emprunts que l'Office Public de l'Habitat du Département des Landes se propose de réaménager auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 3 129 103,44 €,

APPROUVE les nouvelles caractéristiques financières des prêts réaménagés, référencées à l'Annexe ci-jointe, à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues,

S'ENGAGE pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts réaménagés,

AUTORISE Madame le Maire, en qualité de garant, à signer l'avenant aux contrats de prêts qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Office Public de l'Habitat du Département des Landes,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt avec l'Office Public de l'Habitat du Département des Landes dont le projet est annexé à la présente délibération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180920-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 24 Septembre 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».